



QUESTIONNAIRE DU **CARITIA** AUX CANDIDATS À L'ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE 2007

Les réponses d'Olivier Besancenot et de la LCR

1 - En matière de changement d'état civil, la France fonctionne toujours sur la jurisprudence, pensez-vous qu'il faudrait légiférer afin d'obtenir des procédures uniformisées et simplifiées sur l'ensemble du territoire ?

Réponse Olivier Besancenot

Oui, il est important de proposer dès maintenant des procédures simplifiées et plus rapides, qui permettent à chacun-e, où qu'il/elle réside, de modifier son état civil. Mais à terme, ne faudrait-il pas réfléchir à retirer tout bonnement la mention du sexe sur les papiers administratifs et d'identité ?

2 - Pour une meilleure intégration sociale, êtes-vous prêt(e) à autoriser le changement d'état civil et de prénoms des personnes qui vivent dans le genre opposé à leur sexe anatomique sans que celles-ci ne soient dans l'obligation de subir des opérations chirurgicales ?

Réponse Olivier Besancenot

Oui, il nous semble essentiel que chacun-e puisse vivre son genre et sa sexualité comme il/elle l'entend. Cela implique de faciliter ce type de procédures, sans les faire dépendre d'une opération ou d'une décision médicale.

3 - La méconnaissance de la thématique transgenre par la majorité des professionnels de la médecine et de la justice engendre nombre de difficultés pour les personnes transsexuelles, envisagez-vous d'instaurer une politique de formation et de sensibilisation de ces professionnels ?

Réponse Olivier Besancenot

Il est essentiel d'imposer les questions trans dans la formation médicale (formation initiale et continue), de même qu'une réelle approche des questions de sexualité, d'orientation sexuelle... Car à défaut de formation, les médecins font toujours primer leurs propres convictions... pour le meilleur et, souvent, pour le pire. Tout cela devra être élaboré, accompagné et validé avec les associations trans, afin de s'assurer de la mise en œuvre effective.

Il faudra aussi y mettre les moyens, car trop souvent, des mesures restent inappliquées faute de financement.

4 - Nombre de personnes transsexuelles se font opérer à l'étranger, ce choix symptomatique exprime une défaillance de qualité des services médicaux actuels français (suivi psychiatrique coercitif, qualité déplorable des opérations, déni du libre choix des intervenants). Devant ce constat, quelles mesures concrètes avez-vous l'intention de prendre ? Êtes-vous favorable à la prise en charge des interventions chirurgicales à l'étranger ?

Réponse Olivier Besancenot

Si, dans un premier temps, la prise en charge des opérations à l'étranger doit être envisagée et mise en œuvre, il faut le plus vite possible faire évoluer les services médicaux français. Et imposer une autre approche des questions trans dans leur globalité. Là encore, le rapport de forces associatif et politique s'impose.

5 - Actuellement, les équipes médicales françaises utilisent des protocoles arbitraires, différents, voire contradictoires pour certains et peu détaillés. Pour apporter de la cohérence dans la prise en charge, vous engagez-vous à faire que les recommandations de soins

internationaux élaborées par la WPATH (World Professional Association for Transgender Health - anciennement HBGDA) devienne la référence ?

Réponse Olivier Besancenot

Sur ce point précis, nous nous en remettons à votre expertise militante, car nous considérons que les associations sont les mieux à même de définir ce qui est nécessaire pour les principaux-aes concerné-e-s. Nous approuvons donc cette proposition.

6 - Alors que les études scientifiques de ces vingt dernières années tendent à démontrer que les personnes transsexuelles ne relèvent pas de la psychiatrie, appuyez-vous auprès de l'OMS le retrait du transsexualisme des classifications psychiatriques ?

Réponse Olivier Besancenot

Bien évidemment.

7 - Selon certaines études épidémiologiques étrangères, la population transgenre aurait un accès restreint aux services et programmes de santé publique (lutte contre le suicide, IST, VIH, etc.). Aucune étude française n'a été entreprise à ce jour, par exemple sur la séroprévalence des personnes transsexuelles ou encore sur la compatibilité des traitements antiviraux et hormonaux. Comptez-vous mettre en œuvre une politique de prévention efficace auprès des personnes transgenres et apporter les moyens nécessaires pour la réalisation de telles études ?

Réponse Olivier Besancenot

Etudes et actions doivent être engagées de concert, le plus rapidement possible. En s'appuyant sur l'expérience des trans eux/elles-mêmes, il faut initier des campagnes de prévention ciblées, proposer des formations pour les soignants et ouvrir si nécessaire des « centres de santé » trans. Des crédits publics doivent être affectés pour la recherche sur ces questions.

8 - Comptez-vous élargir le champ d'application des programmes de lutte contre les discriminations (HALDE, sensibilisation par l'éducation nationale, dans les administrations et services publics, etc.) à celles liées à l'identité de genre ou à l'expression du genre ?

Réponse Olivier Besancenot

Oui, cela paraît essentiel. Selon nous la lutte contre les discriminations doit s'opérer à tous les niveaux de la société : Ecole, entreprise, services publics, ... Là encore, des études sur les discriminations transphobes seraient nécessaires.

9 - Des personnes transgenres sont victimes de persécution dans certains pays (meurtres, viols, agressions physiques), vous engagez-vous à reconnaître ce motif d'asile et prévoyez-vous des mesures pour leur accueil ?

Réponse Olivier Besancenot

Les violences liées à l'identité de genre, ou à l'orientation sexuelle doivent évidemment devenir un motif d'asile. L'accueil nécessitera d'offrir un logement, un emploi et/ou un accompagnement social pour ceux/celles qui le souhaitent. Les associations auront toute leur place pour définir les meilleures conditions d'accueil.

10 - Pour les personnes transgenres de nationalité étrangère résidant sur le territoire français, leur accordez-vous la possibilité de modifier leur état-civil sur leur carte de séjour ou carte de résident ?

Réponse Olivier Besancenot

Bien évidemment.

11 - Les personnes transgenres ayant une double nationalité doivent actuellement effectuer deux procédures de changement d'état civil. La France, moteur de l'Europe, ne devrait-elle pas reconnaître les décisions de justice telles que les changements d'état civil effectués dans les autres pays de l'Union européenne ?

Réponse Olivier Besancenot

Il serait constructif que l'Europe s'harmonise par le haut, dans l'intérêt des individus et non seulement des profits...et notamment sur ce type de questions. Nous soutenons cette revendication.